

Décision n° 2017-0452
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques et des postes
en date du 6 avril 2017
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de l’opérateur Licence 4 à
l’opérateur Oxone technologies

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d’attribution des numéros identificateurs d’usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d’attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l’utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d’interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l’utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 11-0211 en date du 24 février 2011 attestant du dépôt par l’opérateur Licence 4 d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 14-0416 en date du 30 avril 2014 attestant du dépôt par l’opérateur Oxone technologies d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Licence 4 reçu le 30 mars 2017, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Oxone technologies reçu le 30 mars 2017, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 13 avril 2017, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 13 avril 2037, de l'opérateur Licence 4 (Siren : 502 218 241) à l'opérateur Oxone technologies (Siren : 338 559 677) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	01 79 99	2008-0681	12/06/2008
Numéros non géographiques	09 80 00	2008-0681	12/06/2008
Numéros non géographiques	09 80 10	2008-0681	12/06/2008
Numéros non géographiques	09 80 13	2008-0681	12/06/2008
Préfixe RIO fixe	GQ	2015-0347	26/03/2015

Article 2. L'opérateur Oxone technologies acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Article 4. Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Oxone technologies adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.

Article 5. Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Oxone technologies et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 6 avril 2017

Pour le Président et par délégation

François LIONS

Directeur général adjoint